

EMBALLAGES

Papier et plastique : négocier les coûts, sécuriser les nouvelles règles

Les indices français d'août montrent une légère détente mensuelle du carton et des emballages plastiques. L'entrée en application du PPWR change toutefois les contrôles à exiger, surtout au contact alimentaire. La priorité d'octobre : décomposer les prix et qualifier les références avant de modifier les matériaux.

PAPIER/CARTON ONDULÉ ET EMBALLAGES

116,7

indice, base 2021 = 100

août 2026

EMBALLAGES EN MATIÈRES PLASTIQUES

120,1

indice, base 2021 = 100

août 2026

Carton : un signal de négociation, pas une remise automatique

Le papier/carton ondulé et ses emballages reculent de 0,3 % sur un mois et d'environ 1,2 % sur un an. La pâte à papier baisse aussi en août. Notre analyse : demander une revue documentée de la part matière, puis distinguer grammage, énergie, conversion, impression et transport. Une caisse livrée n'évolue pas mécaniquement comme la pâte. ^[1] ^[3]

Plastique : la stabilité mensuelle masque la hausse annuelle

L'indice français des emballages plastiques est presque stable en août, mais dépasse son niveau d'août 2025 d'environ 2,9 %. Notre analyse : comparer à grade, épaisseur, fonctionnalité et quantité identiques ; séparer résine vierge, recyclée et transformation. Le pétrole seul ne permet pas de fixer le prix d'un PE, PP ou PET livré. ^[2]

LECTURE ANYWAY

Comparer le coût par mille unités utilisables : grammage, résistance, rebut, impression, colisage et livraison. Tester l'effet d'une réduction de matière sur casse et conservation avant changement.

MARCHÉS & TENDANCES

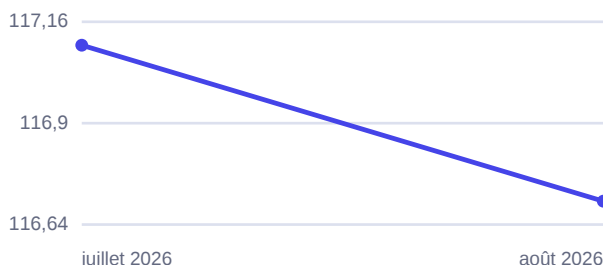
Cours et indices : voir leur évolution.

INDICATEUR	NIVEAU / PÉRIODE	ÉVOLUTION / PÉRIMÈTRE
Papier/carton ondulé et emballages ^[1]	116,7 indice, base 2021 = 100 · août 2026	-0,3 % / juillet ; -1,2 % / août 2025 · France, prix de production pour le marché français, prix de marché ; CPF 17.21, série 010764126
Emballages en matières plastiques ^[2]	120,1 indice, base 2021 = 100 · août 2026	-0,1 % / juillet ; +2,9 % / août 2025 · France, prix de production pour le marché français, prix de marché ; CPF 22.22, série 010764161
Pâte à papier importée ^[3]	112,6 indice des cours en euros, base 2010 = 100 · août 2026	-2,1 % / juillet ; -2,4 % sur un an · Indice INSEE des matières premières importées ; composante pâte à papier

Deux indices d'emballages, deux trajectoires ^{[1] [2]}

Papier/carton ondulé et emballages

indice, base 2021 = 100



Écart du repère : -0,34 %

Emballages en matières plastiques

indice, base 2021 = 100



Écart du repère : -0,08 %

De juillet à août, le carton recule de 0,3 % et les emballages plastiques de 0,1 %. Leur niveau reste différent sur un an : -1,2 % pour le carton, +2,9 % pour le plastique. Vérifier la matière et la transformation avant d'accepter une hausse uniforme.

Chaque série possède son unité et son échelle. Dernier mois vérifié : août 2026, publication du 30 septembre. Deux observations consécutives ; données provisoires, juillet plastique révisé. Indices de production, sans cours en €/t ni interpolation.

Conformité : traiter les transitions référence par référence

Le PPWR s'applique depuis le 12 août, notamment avec des restrictions de PFAS dans les emballages alimentaires. Plusieurs exigences de circularité sont prévues plus tard. Notre analyse : l'achat d'une solution « recyclable » ou « sans BPA » nécessite des preuves adaptées à l'usage ; un slogan fournisseur ne remplace ni les essais ni les règles transitoires. ^{[4] [5] [6]}

RÉGLEMENTATION & RSE

Sécuriser la conformité, activer les leviers responsables.

PPWR : étapes distinctes · APPLICABLE DEPUIS LE 12 AOÛT 2026 ; ÉTAPES FUTURES

Emballages mis sur le marché de l'UE : limites PFAS au contact alimentaire applicables ; recyclabilité, contenu recyclé et réemploi suivent des étapes échelonnées, notamment 2030. ^[4] **À faire** : Cartographier références, rôle, preuves et échéances ; vérifier les actes avant de modifier l'étiquetage.

Contact alimentaire · APPLICABLE

Le cadre 1935/2004 protège la sécurité et les propriétés des aliments. Plastiques et plastiques recyclés ont des règles spécifiques. Une certification environnementale ne prouve pas la conformité sanitaire. ^[5] **À faire** : Demander déclarations et essais adaptés à l'aliment, durée, température et réutilisation, y compris colles et encres.

BPA : transitions à qualifier · INTERDICTION ET TRANSITIONS SELON LES APPLICATIONS

Le règlement 2024/3190, rectifié par 2026/250, encadre BPA et autres bisphénols. La transition générale de certaines premières mises sur le marché a pris fin le 20 juillet 2026 ; exceptions et délais particuliers subsistent. ^[6] ^[5] **À faire** : Qualifier l'exception, la date de première mise sur le marché et la traçabilité avant l'achat de stocks.

RSE · Moins de matière, une fonction protégée

Écoconception à prouver

Comparer le poids par unité protégée, la casse, le vide transporté et les rotations réelles d'un emballage réemployable. Une réduction de matière perd son intérêt si elle augmente les pertes de produit. Le PPWR organise prévention, recyclabilité et réemploi ; une mention « recyclable » ne démontre pas seule la performance du système. ^[4] ^[5]

À engager : Tester une référence pilote ; consigner qualité, masse, flux de retour et preuves sanitaires avant de généraliser.

PPWR : calendrier par référence

Applicable depuis le 12 août 2026, le PPWR ne rend pas immédiatement exigibles toutes les étapes prévues pour 2030. Ses limites de PFAS au contact alimentaire nécessitent déjà une vérification des références concernées. La conformité sanitaire reste distincte de l'objectif environnemental. ^[4] ^[5]

À engager : Demander un calendrier fournisseur documenté : matériau, obligation applicable, échéance, preuve et solution de substitution qualifiée.

DÉCISIONS ACHATS

Transformer la veille en décisions documentées.

Contractualiser une révision symétrique

Inscrire indice correspondant au matériau, part révisable, mois de base, décalage et fréquence. Prévoir hausse, baisse, révisions et série de remplacement ; éviter le cumul de surcharges déjà incluses.

Encadrer tout changement d'emballage

Exiger notification des changements de formulation, site ou taux recyclé, validation écrite et essais. Définir refus, remplacement et coûts justifiés de non-conformité, sans effacer les obligations légales de l'acheteur.

Sécuriser deux solutions homologuées

Qualifier une alternative équivalente. Chiffrer rotations, retours, lavage, pertes et stock du réemploi. Fixer disponibilité et capacité de secours vérifiables ; une solution non testée ne sécurise pas la production.

ANYWAY VOUS ACCOMPAGNE

Un premier échange pour cadrer vos priorités, comparer les offres et sécuriser vos engagements.

Thomas DELOTS · 06 63 25 32 35 · contact@anyway-consulting.fr

SOURCES · liens cliquables · collecte 2026-10-05

- [1] INSEE · Prix de production français - CPF 17.21, série 010764126 · 2026-09-30
 - [2] INSEE · Prix de production français - CPF 22.22, série 010764161 · 2026-09-30
 - [3] INSEE · Prix des énergies et des matières premières importées - août 2026 · 2026-09-25
 - [4] Commission européenne, DG Environnement · New EU packaging rules start to apply, including restrictions on PFAS · 2026-08-11
 - [5] Commission européenne, DG SANTE · Food contact materials - legislation · Date non indiquée sur la page
 - [6] EUR-Lex / Commission européenne · Règlement (UE) 2026/250 rectifiant les transitions du règlement BPA · 2026-02-03
- Retrouvez la rubrique, les précisions et les prochaines éditions sur [anyway-consulting.fr](https://www.anyway-consulting.fr)